



COMMUNIQUÉ DE L'ANEDES DU 14.8.2018

L'ANEDES a pris connaissance de l'initiative POUR UNE ECOLE ÉQUITABLE ET EFFICIENTE, lancée par les syndicats d'enseignants et la FAPEN. A ce sujet, elle relève les points suivants :

1. Des spécificités existent effectivement d'une région à l'autre. Elles sont le fruit des différents contextes cantonaux (politiques et sociétaux) et existaient déjà avant la régionalisation de l'école. Pour rappel, l'école secondaire est communale ou intercommunale depuis près de 50 ans.
2. Cantonaliser (ou centraliser) ne permet pas d'orienter les moyens au plus près des élèves. Au contraire, les nombreuses études menées sur les différents systèmes éducatifs insistent sur l'importance de donner davantage d'autonomie aux établissements pour favoriser l'efficacité, la réactivité et la juste attribution des ressources, selon le "génie local" et les réalités du terrain ; celles-ci sont très diverses et nécessitent des réponses ciblées voire individualisées (appui aux devoirs, soutien éducatif de proximité, réseaux spécifiques, collaboration avec les partenaires santé-social communaux et régionaux, par ex.).
3. La centralisation cantonale ne saurait être simple et efficace. Elle nécessite l'engagement de moyens importants et des procédures conséquentes : les écoles devraient monter des dossiers pour plus de 2000 élèves (entre 10% et 15% des élèves de l'école obligatoire du canton bénéficient de mesures éducatives particulières) pour justifier des mesures que le canton devrait étudier afin d'établir une attribution équitable. Ces processus cantonaux - déjà existants pour les situations les plus difficiles - sont coûteux, lents et donc peu efficaces.

En ce sens, il est difficile de comprendre où les initiants souhaitent faire des économies en renforçant les prérogatives du canton. Actuellement, une partie importante du travail des directions de cercle est consacrée à négocier, convaincre, se justifier auprès du canton afin de pouvoir donner des réponses appropriées aux enjeux qui sont rencontrés sur le terrain par les enseignants. Leur enlever des forces pour les donner au canton, c'est renoncer à l'accompagnement pédagogique des enseignants sur le terrain, à trouver des solutions appropriées aux situations complexes d'élèves et de classe, à soutenir les projets propres aux établissements, à faire vivre une école au plus près des préoccupations des élèves et des enseignants.



4. L'équité n'est pas l'uniformité. Elle ne consiste pas à donner le même médicament à tous, mais bien à assurer que chacun ait accès à des mesures adaptées à ses besoins. Ce que font actuellement les écoles. Défendre que « tous les élèves du canton doivent accéder aux mêmes prestations, quelle que soit leur commune de domicile » dénote une méconnaissance du système socio-éducatif-sanitaire de notre canton dont les instances sont avant tout communales et régionales, les prestations des élèves devant être vues dans une perspective systémique et non uniquement scolaire. Par exemple, Les Services socio-éducatifs sont à 100% à la charge des communes.
5. Les initiants soutiennent que « le pilotage du système scolaire ne peut être confié aux responsables politiques régionaux qui cherchent à faire des économies et considèrent les enseignants comme des employés communaux ». Ce n'est pas l'expérience que les directions font du management de l'école par les communes et les régions. Cette affirmation ne repose pas sur des faits.
6. Les directions des cercles scolaires sont composées de professionnels formés (FORDIF : formation assurée par l'Université de Genève, l'IDEHAP, l'IFFP et la HEP Vaud, sous le contrôle de la CIIP). Elles ont un statut cantonal et entretiennent des liens réguliers avec le Service de l'enseignement obligatoire lors des CODEO. Elles sont soumises aux directives cantonales et ne peuvent les appliquer comme elles l'entendent. Les disparités entre cercles se situent essentiellement dans le type de population d'élèves et dans les ressources qui sont de la compétence unique des communes ou des cercles (locaux, transports, aménagements des classes, prévention, répartition des effectifs). Ces éléments ne changeraient pas en cas de cantonalisation.
7. L'ANEDES estime que les meilleurs garants de l'équité de traitement des élèves et de l'utilisation efficiente des ressources sont une autonomie accrue des cercles scolaires (compétence régionale pour les réalités du terrain), ainsi qu'un statut mixte des directions (cadre cantonal pour une visée commune). Par ailleurs, les directions des cercles scolaires travaillent étroitement au sein de l'ANEDES afin d'échanger sur leur conduite d'établissement et de toujours mieux harmoniser leurs pratiques, tout en respectant les particularités régionales.
8. Une vision cantonale est nécessaire pour garantir une équité de traitement des élèves et des enseignants et une cohérence des moyens pédagogiques. Cette vision pourrait aller plus loin en tenant mieux compte des enjeux particuliers des cercles scolaires. Pour développer cette mission, l'enjeu est aujourd'hui de trouver une dynamique de collaboration canton-établissement qui permette de travailler ensemble plutôt que les uns contre les autres, opposition que cette initiative tend à renforcer.

De fait, l'ANEDES ne partage pas l'analyse des initiants.

Personne de contact : François Visinand, président de l'ANEDES (032 886 41 50)